

# ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

## POUR LES TECHNOLOGUES ET TECHNICIENS VÉTÉRINAIRES AGRÉÉS

Les Technologues et techniciens vétérinaires agréés du Canada (TTVAC) se sont associés avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) pour offrir une assurance responsabilité professionnelle à leurs membres par l'intermédiaire du Programme d'assurance de l'ACMV.

En tant que technologue ou technicien vétérinaire agréé travaillant comme remplaçant, vous pouvez souscrire l'assurance responsabilité professionnelle pour protéger vos avoirs et maintenir votre bonne réputation en cas d'allégations d'actes répréhensibles. L'assurance couvre les erreurs, omissions ou actes de négligence pouvant survenir dans l'exercice de vos fonctions normales ou habituelles comme technologue ou technicien vétérinaire agréé. La protection couvre aussi les allégations et les frais de défense en cas de poursuite civile. L'assurance responsabilité professionnelle vous offre la tranquillité d'esprit en veillant à ce que les fonds nécessaires soient disponibles au besoin.

### Avantages du programme d'assurance

- Le programme assure déjà plus de 3 000 professionnels et cliniques membres de l'ACMV au Canada.
- Il couvre les frais juridiques découlant d'une plainte, d'une audience disciplinaire ou d'un examen.
- Il vous donne le choix entre une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ ou de 2 000 000 \$.
- Il est administré par Western Financial Group Insurance Solutions, le plus grand fournisseur canadien de programmes d'assurance destinés aux associations.
- Nous connaissons bien le secteur des services vétérinaires et nous nous engageons à collaborer avec vous.